



Date de dépôt : 18 janvier 2023

Rapport du Conseil d'Etat

au Grand Conseil sur la motion de Jean Burgermeister, Pablo Cruchon, Pierre Vanek, Aude Martenot, Olivier Baud, Françoise Nyffeler, Jocelyne Haller, Christian Zaugg : Evitons un nouveau drame, pour un renforcement des EPI et une rénovation rapide du foyer de La Combe !

En date du 7 avril 2022, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une motion qui a la teneur suivante :

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- *le rôle essentiel joué par les établissements publics pour l'intégration (EPI) dans le domaine du handicap ;*
- *le déficit structurel des EPI qui provient d'une subvention publique en inadéquation avec les prestations délivrées ;*
- *le nombre alarmant d'incidents répertoriés chaque année aux EPI ;*
- *le besoin urgent de 18 ETP supplémentaires pour assurer un encadrement suffisant des cas les plus lourds ;*
- *la situation alarmante du foyer de La Combe qui nécessite une rénovation en urgence,*

invite le Conseil d'Etat

- *à financer l'ensemble des 18 postes supplémentaires, nécessaires aux EPI pour permettre un encadrement satisfaisant des cas les plus lourds, d'ici 2023 au plus tard ;*

- à assurer un encadrement suffisant pour éviter les incidents violents et réguliers ;
- à adapter la subvention aux EPI dans le prochain contrat de prestations afin de financer l'ensemble des prestations délivrées et de combler le déficit structurel ;
- à s'assurer d'une rénovation rapide du foyer de La Combe.

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

En préambule, le Conseil d'Etat tient à rappeler que les établissements publics pour l'intégration (EPI) représentent environ un tiers de l'offre des prestations dans le domaine du handicap en faveur des personnes adultes. Il s'agit donc d'un acteur central du dispositif cantonal de soutien à ce public.

S'agissant de la première invite portant sur le financement de 18 postes supplémentaires permettant un encadrement renforcé des cas les plus lourds, le Conseil d'Etat confirme que les postes en question ont progressivement été intégrés aux EPI dans le courant de l'année 2022. Les coûts relatifs à ces postes, estimés à 2 millions de francs, seront répartis entre 2022 et 2023. La moitié de cette somme a été intégrée dans le budget 2022 des EPI, après acceptation de la demande de crédit supplémentaire du Conseil d'Etat par la commission des finances du Grand Conseil, en mars 2022. La seconde moitié a été intégrée dans la subvention des EPI inscrite au projet de budget 2023.

En ce qui concerne la deuxième invite relative à la gestion des situations de violence, les 18 postes susmentionnés seront à même d'assurer l'encadrement destiné à limiter les incidents violents et réguliers. Par ailleurs, il est important de rappeler que la gestion de ces situations dépend également d'une amélioration de la coordination avec les autres acteurs institutionnels, notamment ceux du domaine de la santé. Il est essentiel de penser la prestation de manière globale en prenant en compte les aspects sanitaires et sociaux, afin d'assurer une continuité de la prise en charge en faveur de la diminution des risques de violence, conformément aux priorités fixées dans le nouveau plan stratégique du handicap validé par le Conseil d'Etat en janvier 2022. De plus, afin de prévenir le développement de comportements à risque de mise en danger de soi ou d'autrui, s'agissant des adolescents mineurs avec handicap avant leur orientation vers les EPI à l'âge adulte, la qualité et le taux d'encadrement doivent encore être améliorés également dans l'accompagnement au sein de l'enseignement spécialisé et des foyers qui les accueillent. En complément, des travaux sont en cours afin d'améliorer la

coordination interinstitutionnelle entre les établissements pour mineurs et les EPI, en vue de mieux accompagner les jeunes concernés dans leur transition d'une structure à l'autre.

La troisième invite porte sur l'adaptation de la subvention des EPI afin d'assurer le financement de l'ensemble des prestations et de combler le déficit structurel de l'institution. Il est important de rappeler que le rétablissement de l'équilibre financier des EPI a été un objectif prioritaire du Conseil d'Etat et de la direction des EPI depuis 2019. Le Conseil d'Etat a d'abord géré l'urgence en sollicitant le Grand Conseil pour obtenir des crédits complémentaires et des hausses de subventions de plus de 5 millions de francs à cet effet, ainsi que pour couvrir les pertes liées à la pandémie de COVID-19 lors de laquelle les EPI n'ont pas eu accès aux indemnités pour réduction de l'horaire de travail (RHT). Par la suite, une stratégie d'augmentation progressive de la subvention a été mise en place. Cette adaptation de la subvention, couplée à des efforts importants des EPI visant à optimiser leur fonctionnement, ainsi qu'à une hausse du prix de pension, a permis à l'institution de retrouver progressivement un équilibre financier. Les comptes 2021 présentent un déficit de 500 000 francs, notamment en lien avec des surcoûts liés à la crise sanitaire. Le budget 2022 est quant à lui à l'équilibre, compte tenu des montants intégrés dans le nouveau contrat de prestations. Les chiffres disponibles au terme du premier semestre 2022, ainsi que les projections sur le second semestre, indiquent que l'exercice devrait se conclure à l'équilibre. Il apparaît donc que les efforts conjoints des EPI et du canton ont porté leurs fruits, la situation financière des EPI s'étant sensiblement améliorée. Il est important de souligner que, durant cette période marquée par une crise financière couplée à une crise sanitaire, les EPI ont continué à offrir des prestations de qualité et à augmenter leur offre, en ouvrant de nouvelles places et en accueillant des situations particulièrement complexes.

Enfin, s'agissant de la quatrième invite portant sur la rénovation du site de La Combe, le Conseil d'Etat a inscrit une subvention d'investissement à hauteur d'un tiers du budget du projet de rénovation au plan décennal des investissements (PDI). Sur cette base, le projet de loi 13008 portant sur un crédit de 35 millions de francs pour la rénovation du site de La Combe a été adopté le 25 août 2021 par le Conseil d'Etat. La commission des travaux a rendu son rapport le 16 août 2022 et l'objet est en suspens devant le Grand Conseil. A noter qu'une modification de zone doit également être actée pour permettre les travaux. Le projet de loi 13168 y relatif a été déposé le 31 août 2022 au Grand Conseil et la commission d'aménagement du canton a rendu son rapport le 28 novembre 2022. Pour rappel, le projet total de rénovation,

devisé à 105 millions de francs, sera financé pour un tiers par un recours à l'emprunt, pour un tiers par une fondation privée genevoise et pour un tiers par la subvention d'investissement de l'Etat. Le concours d'architectes sera prochainement lancé en vue de la sélection du bureau qui sera chargé du projet.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Michèle RIGHETTI

Le président :
Mauro POGGIA